

DIPLÔMES 2019 :

Vous pouvez venir les retirer au secrétariat des élèves, muni d'une pièce d'identité, selon les jours et horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h à 12h et de 13h à 16h
- Mercredi : de 8h à 12h et de 13h à 15h.

Le diplôme peut également être remis à un tiers présentant sa pièce d'identité et la copie de la votre avec une procuration.

Nous pourrions également vous l'envoyer par correspondance, à condition que vous nous adressiez :

→ une enveloppe 24x32, affranchie à la valeur d'un envoi recommandé de 50 grammes avec accusé de réception,

→ un coupon de recommandé avec accusé de réception à retirer auprès d'un bureau de poste **rempli à vos nom et adresse**,

→ la photocopie de votre pièce d'identité sur laquelle vous mentionnerez le diplôme demandé.